



## Arrêté de délégation de fonction à une conseillère municipale Bénédicte SAMZUN

Le maire de Larmor-Plage,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

Considérant l'installation de Madame SAMZUN Bénédicte au poste de conseillère municipale en date du 02 mars 2024 suite à la démission de Frédéric BRUCHE faisant également suite à la démission d'Aude PILLET,

### ARRETE

**Art. 1 :** A compter du 12 mars 2024, Mme SAMZUN Bénédicte, conseillère municipale, est déléguée pour les activités relevant du secteur :

- « Séniors »

**Art.2 :** Mme SAMZUN Bénédicte est ainsi habilitée à signer tous les documents relatifs à ces secteurs (art.1) :

- Les demandes d'aides pour les personnes âgées,
- Les actions en faveur des Séniors
- Les actions de prévention et de gestion des états d'urgence auprès des personnes âgées

La signature par Mme SAMZUN Bénédicte des pièces et actes relevant du secteur repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

**Art.3 :** M. le Maire de Larmor-Plage, la Directrice Générale des Services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

**Art. 5 :** Le présent arrêté est adressé à :

- La préfecture (1)
- Le comptable public (1)
- Services administratifs (2)
- Elu pour notification (1)

**Le maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.

L'él(u)e pour notification, le .....

Larmor-Plage, le 12 mars 2024  
Le Maire, Patrice VALTON

